



RAPPORT DE GESTION 2023

constructionvalais
bauenwallis



RAPPORT DU PRÉSIDENT

2023 – Pour que la confiance règne enfin !

Dans un contexte plus que morose, 2023 aura été pour la construction une excellente année, si l'on se réfère au chiffre d'affaires des entreprises et à l'état des carnets de commande. Cette magnifique santé ne doit pas cacher les défis auxquels nous sommes confrontés au quotidien dans nos activités : manque de main-d'œuvre qualifiée, sur-réglementation totalement improductive, complexité administrative de plus en plus lourde.

Ces trois thèmes ont beaucoup occupé constructionvalais tout au long de l'année. Sur chacun de ces plans, votre comité a tenté de dégager une voix commune, partagée et représentative de toute la construction.

Nous avons ainsi pu faire entendre aux autorités politiques qu'une vraie vision était nécessaire afin de revaloriser pleinement notre formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents. Des solutions pertinentes semblent se profiler, à tout le moins une prise de conscience s'est-elle opérée, et désormais des chefs de service travaillent à bâtir, avec les associations professionnelles, un système adapté aux personnes en formation, mais également répondant aux attentes de l'économie.

Du côté des lourdeurs administratives, quelques embellies, comme par exemple des simplifications prévues dans

la nouvelle Loi sur les constructions, bien vite tempérées par un rigorisme juridique de très mauvais aloi pour la suite. Mais rien de complètement satisfaisant encore, de notre point de vue, et nous allons bien entendu continuer à nous battre pour faire entendre notre voix, celle d'un bon sens qui tant manque parfois à nos dirigeants !

L'action de votre comité est également vouée à cultiver des partenariats avec nos hautes écoles, HES et EPFL, lesquels doivent contribuer à valoriser tout à la fois nos métiers et nos professionnels. Ces discussions sont très fructueuses, et je salue ici l'engagement de chacun pour les concrétiser, dans l'intérêt commun.

Sans entrepreneurs, sans la force de volonté et de décision de ses membres, constructionvalais ne saurait mener à bien sa mission. Que chacun ici soit remercié et soyez sûrs que nous souhaitons continuer de nous montrer dignes de votre confiance !

Que 2024 puisse signer de nouvelles intéressantes perspectives pour la branche et pour notre canton en général ! Plein succès à tous !

Vincent Bonvin
Président



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Association faïtière de la construction valaisanne, constructionvalais a pour mission de fédérer ses membres et de défendre leurs intérêts communs au niveau cantonal, tant auprès des décideurs, qu'ils soient politiques, administratifs ou économiques, qu'auprès du grand public. Elle articule son action autour de **trois pôles principaux** :

LOBBY ÉCONOMIQUE

Prises de position économiques, travail législatif

LOBBY ENDOGÈNE

Définition d'axes d'action communs

LOBBY POLITIQUE

Prises de position, travail législatif, participation à des campagnes

Le lobby économique

Affronter les défis et anticiper les enjeux

La branche de la construction est et restera aux avant-postes des changements sociétaux et des aléas économiques. Parmi les premiers touchés par les hoquets du marché, modèle d'absorption et de résilience, le secteur doit, de façon concomitante, se battre pour promouvoir ses atouts dans un marché de l'emploi surtendu et ultra compétitif. Dans tout cela, il s'agit encore pour la construction de répondre à des attentes toujours plus pointues, de s'adapter à des législations toujours plus complexes et de se plier à des injonctions environnementales réglementaires souvent contradictoires. Le tout en demeurant compétitive, concurrentielle et à l'écoute de ses clients.

Dans notre canton, la construction dispose d'une structure d'entreprises particulièrement bien implantées dans toutes les couches, tant géographiques que sociales. Cette spéci-

ficité « réticulaire », héritée d'une longue histoire d'implantation et de traditions souvent encore familiales, permet à la branche de s'adapter et de savoir se renouveler dans un territoire parfaitement maîtrisé

Cette caractéristique, vue trop souvent par les analystes et les économistes comme un élément bloquant en matière de développement, s'avère pourtant indispensable dès lors qu'il s'agit de sauvegarder la notion de confiance, de réseau et, par là même, d'accès pour la population à des services de qualité et de proximité. C'est même un facteur de création de valeur ajoutée si l'on se réfère à la récente étude de la Prof. Line Pillet - Directrice de l'Institut Economie et Management de la HES-SO Valais Wallis - mandatée par constructionvalais et intitulée « Rapport d'analyse de la chaîne de valeur des services de la rénovation en Valais ». Disponible sur notre site, celle-ci a été réalisée avec le concours attentif de la commission Energie de constructionvalais, laquelle a pu se pencher sur les bases analytiques proposées par la Prof. Pillet, tout en y apportant une vision professionnelle et de terrain indispensable à la réalisation des objectifs fixés, à savoir définir les modalités et les conditions de réalisation d'une réelle accélération de la transition énergétique dans notre canton, et ce dans un système favorable à une économie locale et à des entreprises membres, vues comme des acteurs essentiels de ce changement.

Face à tous ceux qui prophétisent l'irruption de modèles d'affaires industrialisés à l'extrême, détenus par un tout petit

nombre de très grands groupes actifs dans de nombreux pays, seuls capables de relever les défis colossaux représentés par la nécessaire adaptation de nos sociétés aux changements climatiques violents, cette conclusion inattendue, indéniable et pleine de bon sens démontre, s'il le fallait encore, l'importance d'un dialogue nécessairement fécond entre économie de la construction et recherche, qu'elle soit académique ou appliquée.

Concentrée sur une stratégie de lobby multilatérale, constructionvalais a continué de cultiver, tout au long de l'année sous revue, des partenariats éprouvés en participant à des groupes de travail au sein de l'administration cantonale, en dirigeant une commission instituée par le Département de la mobilité, des transports et de l'environnement, en entretenant de fréquents contacts avec divers instituts de la HES-SO Valais Wallis et en s'engageant plus que jamais dans la veille et l'anticipation légale et politique.

Afin, comme lui en ont donné mandat ses membres, de peser sur les décisions, d'influer sur les mises en œuvre législatives et administratives, anticiper les changements pour soutenir les entreprises, de chercher l'unité dans la branche en créant des synergies entre les secteurs, constructionvalais s'appuie sur des valeurs et un caractère d'expertise, de professionnalisme, de transparence et d'innovation. Le fort engagement de membres dans les diverses commissions travaillant chacune sur des dossiers et des thématiques précises, la coordination générale assurée par un comité attentif, ont permis de fédérer encore une fois les avis et de concentrer les efforts.

Une organisation agile, adaptée aux défis

La gestion stratégique des missions et des activités de constructionvalais est assurée par un comité représentatif des forces en présence dans toute la branche et dont les cinq membres, secondés par trois invités permanents, entretiennent et s'appuient sur de nombreux liens régionaux, supracantonaux et fédéraux. Les décisions se prennent donc en se concentrant sur le contexte valaisan, tout en bénéficiant du suivi et de l'évolution des thématiques fédérant la construction au niveau national.

2023 aura permis de consolider une stratégie de représentation au sein de nombreux gremiums, qu'ils soient supra-régionaux ou actifs au niveau cantonal. Ainsi, le Président Vincent Bonvin s'est-il concentré sur ses fonctions de représentations valaisannes, en reprenant le siège dévolu à la construction au sein du comité exécutif de la Chambre de commerce et d'Industrie, tandis que le Vice-Président, Gaëtan Reynard, a été élu Vice-Président de constructionromande.



Raoul Zengaffinen, ayant mis fin à son mandat de vice-président auprès de l'Association valaisanne des entrepreneurs au terme du délai défini par ses statuts, devait par conséquent être remplacé dans les fonctions occupées avec engagement, passion et professionnalisme durant 12 ans auprès de constructionvalais.

Son successeur a été désigné par l'AVE en la personne de Frédéric Debons, directeur de la Région Valais de la société Implenia SA, entré en fonction à l'issue de l'Assemblée des Délégués 2022, qui l'a formellement nommé.

Lenteurs administratives – une lutte inégale

Depuis trop longtemps, les entreprises actives dans la construction voient se dégrader les conditions de réalisation des projets. Les causes sont multiples ; mais, force est de constater qu'il n'est plus anodin de devoir compter avec des allongements du temps dévolu aux procédures relatives aux permis de construire, ou batailler de façon toujours plus intense avec des règlements administratifs pas toujours compatibles avec les exigences des marchés, les attentes des clients et les planifications d'entreprise. De la même façon, il n'est pas acceptable de devoir s'adapter continuellement à de nouvelles exigences réglementaires, de plus constamment en évolution.

Confiante, constructionvalais avait placé de nombreux espoirs dans l'écoute attentive manifestée par MM. les Conseillers d'État Ruppen et Schmid, rencontrés au printemps 2022, lesquels avaient affirmé leur implication et leur compréhension en instituant une commission officielle, nommée par le Conseil d'État, et chargée d'individuer les causes de ces lenteurs et de proposer les solutions adéquates. Présidée par constructionvalais, en la personne de Serge Métrailler, et réunissant de nombreux membres de l'association, tout comme des représentants des communes et des services cantonaux concernés, la commission ne s'est pas réunie en plénière, mais des délégations se sont rencontrées à trois reprises en 2023. Or, force est de constater que les représentants de l'administration, s'ils ont réussi à démontrer une amélioration nette des temps de traitement des dossiers, ont estimé avoir rempli les objectifs de la commission en mettant en œuvre la solution digitale **e-constructions** et en terminant la révision de **la Loi et de l'Ordonnance cantonales sur les constructions**, dont les projets furent présentés en décembre 2023, puis en janvier 2024, à la Commission.

Cependant, toute la problématique représentée par une coordination entre les communes - par exemple en matière de réglementation relative aux travaux d'améliorations énergétiques - n'a pas du tout été abordée et il reste à espérer que l'utilisation, volontiers présentée sous forme quasi systématique par toutes les communes, de la plate-forme e-constructions, puisse contribuer à améliorer la situation. En ce qui concerne cette dernière, constructionvalais s'est fortement impliquée auprès des responsables du projet au sein de l'administration pour que les mandataires puissent faire valoir tant leurs remarques que leurs propositions d'améliorations. Il s'agissait de rendre l'outil le plus conforme possible en termes de simplification, de sauvegarde des intérêts des clients et de la pratique professionnelle des mandataires de la construction. Des communications communes ont pu être projetées et une enquête auprès des membres de IAVS et de la SIA-Valais a été diligentée en fin

d'année et retransmise à l'État du Valais. Des informations ont également pu être partagées en primeur et le suivi du dossier est assuré conjointement par les deux associations. Au niveau des avant-projets de Loi et d'Ordonnance cantonales sur les constructions, constructionvalais a exprimé une position nuancée. La branche en appelle en effet à plus d'ambition et de bon sens. Si elle salue de notables simplifications administratives et procédurales et rappelle la réelle avancée constituée par l'introduction de l'outil e-constructions, constructionvalais estime que bien des points relevant de la procédure auraient encore pu être améliorés. Il en va ainsi de la possibilité de recours au Conseil d'État, ce qui apparaît depuis fort longtemps comme une étape parfaitement superflue, ou de la commission cantonale des constructions qui perd toute substance dans le projet soumis et devient par là même inutile.





Trois points ont été particulièrement soulignés comme méritant attention et, désormais, toutes les forces de l'association sont mobilisées en ce sens :

- **Premièrement, la construction soutient très fortement les propositions visant à accompagner les communes valaisannes dans la mise en œuvre des objectifs définis par la législation sur l'aménagement du territoire, en introduisant la notion de plan d'affectation cantonale.** Sur ce point, et sans entamer l'autonomie communale, il serait temps de doter le canton d'un instrument législatif adéquat en la matière.
- **En revanche, la branche s'insurge tout aussi fortement contre la volonté démontrée de restreindre et de modifier les dispositions relatives aux qualités requises pour être « auteur de plans ».** La variante actuelle a démontré son efficacité et sa correspondance avec la réalité du terrain.
- **De même, constructionvalais estime que la solution proposée en matière de remblais rate sa cible et aurait mérité plus d'ambition.** À ce titre, le Législateur ne doit point perdre de vue que les terres végétales, Horizons de type A et B, sont des terres à protéger au sens de la législation

fédérale, que les entrepreneurs sont tenus de les revaloriser, et que les mettre en décharge devrait être l'ultima ratio. De ce fait, cet axe qui est aujourd'hui prioritaire dans la politique fédérale et cantonale se doit d'être traduit dans la nouvelle législation. Dès lors, considérant que la matière classée sous la dénomination Horizon de type A –terre végétale– devrait pouvoir faire l'objet d'améliorations foncières sans autorisation, et ce dans les mêmes limites que la procédure sans autorisation prévue dans la révision, soit 1,50m, cette ouverture permettrait d'éviter d'inutiles coûts administratifs tant pour le requérant que pour l'autorité. Ainsi, le Législateur doit donner les moyens des ambitions de sa politique pour la réutilisation de ces matériaux, et donc faciliter leur utilisation sans démarches administratives stériles. Nous pensons que l'objectif essentiel pour l'État du Valais est de savoir où les terres sont déposées et d'avoir un suivi géologique adéquat.

La construction comme moteur et acteur de la transition énergétique

constructionvalais poursuit ses activités visant à positionner la branche comme un acteur essentiel de la transition énergétique, tout en lui conférant un rôle d'expertise important. Dans ce contexte, l'association a consolidé avec des partenaires tels que la HES-SO, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et la nouvellement nommée Délégation cantonale au développement durable, des discussions approfondies, lesquelles se sont concrétisées dans la participation à des réflexions communes ou la mise sur pied d'événements conjoints.

Chapeautés et coordonnés par le secrétariat général et la **commission énergie** de constructionvalais, ces partenariats s'articulent autour de trois volets principaux :

- **Participation aux efforts en vue de l'accélération de la transition énergétique ;**
- **Suivi coordonné des ambitions politiques en matière climatique et énergétique affichées par le Gouvernement ;**
- **Mise en œuvre de relations de partenariat entre recherche et économie.**

constructionvalais a donc poursuivi et intensifié sa participation au groupe de réflexion institué par l'État du Valais, en l'espèce le Service de l'Énergie et des forces hydrauliques, en vue de favoriser l'accès du public et des propriétaires de patrimoine bâti aux conseils et à l'information nécessaires. La commission énergie soutient fortement ce projet en simplifiant notamment dans la définition du cahier des charges du futur « centre de compétences en rénovation énergétique », dont la mise en œuvre est le premier objectif du groupe de réflexion.

Le groupe, placé sous la conduite de la Prof. Line Pillet, a siégé 8 fois en 2023 et s'attache désormais à définir le modèle d'affaires de la future entité de conseil et d'accompagnement. Pour constructionvalais, il est essentiel que cette plateforme de « premier contact » produise une information tout à la fois de qualité, indépendante et neutre. Aucune prestation ne saurait concurrencer les activités directes des entreprises d'ores et déjà impliquées dans la chaîne de valeur de la rénovation. Le financement de l'entité doit donc être assuré, afin que cette dernière ne subisse pas la pression liée à l'obligation d'auto-financement, comme c'est le cas, sans succès, dans d'autres cantons.

constructionvalais a également suivi avec attention les débats parlementaires ayant abouti à l'acceptation, toutes les deux, suite à une deuxième lecture et d'intenses discussions, de la nouvelle **loi cantonale sur le climat** et de la loi cantonale sur l'énergie en automne 2023. Là encore, la construction a su parler d'une voix unie, permettant, grâce à des entretiens ciblés, la prise en compte d'intérêts parfois mal compris ou sous-estimés par la politique. Ainsi, de la loi sur le climat où nous avons pu défendre avec succès l'importance de do-

ter l'action du Gouvernement d'un cadre précis, anticipant également la volonté de se donner les moyens, y compris financiers, de concrétiser une telle politique. Malheureusement, cette nouvelle loi sur le climat se cantonne à la fixation d'objectifs et le Parlement a souhaité diminuer l'enveloppe financière à disposition. Néanmoins, constructionvalais a entrepris rapidement des discussions avec la nouvelle **Délégation cantonale au Développement durable**. Mme Christel Dischinger, laquelle a pris ses fonctions au tout début de l'automne 2023. Ces rencontres ont permis de dégager des axes d'action communs, dont notamment l'intérêt démontré par Mme Dischinger à la promotion de planification de travaux tenant compte des principes de l'économie circulaire.

Dans ce même ordre d'idées, le Parlement a souhaité doter les adjudicateurs d'un instrument de mesure des émissions de CO₂, afin de les aider à évaluer le critère de développement durable prévu par la nouvelle législation sur les marchés publics. Le responsable cantonal a ainsi pris contact avec la HES-SO Valais Wallis afin que ses experts se penchent sur le type d'instrument nécessaire à réaliser cet objectif. Ces derniers ont souhaité traiter ce mandat en collaboration avec constructionvalais, ce qui nous permet d'envisager pouvoir faire entendre les réalités vécues par les entreprises en la matière.

Toujours dans cette recherche d'anticipation, le comité de constructionvalais continue de promouvoir des discussions périodiques avec la Direction de la HES-SO Valais Wallis et, en particulier, son institut d'ingénierie. Le but est de partager sur les domaines de recherche explorés, d'une part, et les besoins des entreprises, d'autre part, ainsi que les éventuels points de convergence.

Pour rappel et afin de susciter l'intérêt des deux parties, des rencontres destinées à présenter travaux de recherche et projets en cours sont mises sur pied, de façon directe ou sous la forme d'ateliers. La première édition de ces ateliers, qui a eu lieu en janvier 2023, s'est concrétisée par la réalisation d'un **travail de bachelor** en collaboration avec constructionvalais. Conduit à son terme avec succès en août 2023, celui-ci a porté sur une analyse de la chaîne de production et d'utilisation et de réutilisation de la matière première « sable » dans notre canton. Tant des représentants de l'AVGB que de l'AVE ont pu répondre aux attentes de l'étudiant et construire avec lui une vision aussi claire que possible de la situation. Le travail conclut – sans surprise pour les professionnels – à un manque criant de matériau disponible, tout en mettant en exergue le peu d'utilisation – faute de réelle volonté politique – de matériaux issus du recyclage.

Des événements aménagés de concert font également l'objet de discussions, telle l'organisation conjointe du séminaire annuel de constructionvalais [voir plus bas pour l'édition 2023].



constructionromande en phase de consolidation

Véritable centre de coordination des revendications de sa région, **constructionromande** continue d'affirmer sa position au sein des institutions faitières nationales et d'affirmer une indépendance bienvenue dans son rôle d'interlocuteur privilégié des Parlementaires fédéraux romands.

L'engagement de son Bureau – composé de MM. André Buache, Président, Gaëtan Reynard, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et de l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse et de sa Direction, assurée par M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) secondé par Marc Rädler - a permis à l'association de poursuivre ses efforts en vue de faire valoir les positions et inquiétudes et de défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction.

Des changements notables sont à prévoir puisque M. Buache entend remettre son mandat de Président à l'issue de cette période, soit au printemps 2026, tandis que M. Zünd quittera également ses fonctions dès le printemps 2025. La recherche active de successeurs est d'ores et déjà lancée. Important contributeur, aux côtés des sections vaudoise et genevoise, constructionvalais entend continuer son engagement, sans toutefois en briguer la présidence.

Organisée comme une base de coordination efficace et à l'écoute de ses différents membres, **constructionromande** suit toujours avec diligence les thématiques fédérales correspondant aux dix points fixés dans sa stratégie et réévalués par son comité chaque année.

Ceux-ci ont été mis à jour en mai 2023 et réactualisés en novembre de la même année. Ils sont consultables sur le site de **constructionromande** [www.constructionromande.ch] et s'articulent autour des thèmes suivants : Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité, Efficience énergétique, Développement durable, Marchés publics, Politique de la concurrence et activités de la Commission de la concurrence (COMCO), Distorsions de la concurrence par les entreprises publiques, Main-d'œuvre : lutte contre le travail au noir, aspects conjoncturels et libre circulation avec l'Union européenne, Conditions contractuelles et concurrence déloyale, Conventions collectives de travail.

En raison du changement de législature, ces thèmes ont été présentés lors de la désormais traditionnelle **rencontre annuelle avec les Parlementaires**, laquelle a eu lieu le 20 décembre 2023 à Berne. Une excellente participation avec près de 25 parlementaires, dont quelques nouveaux élus, a été observée.

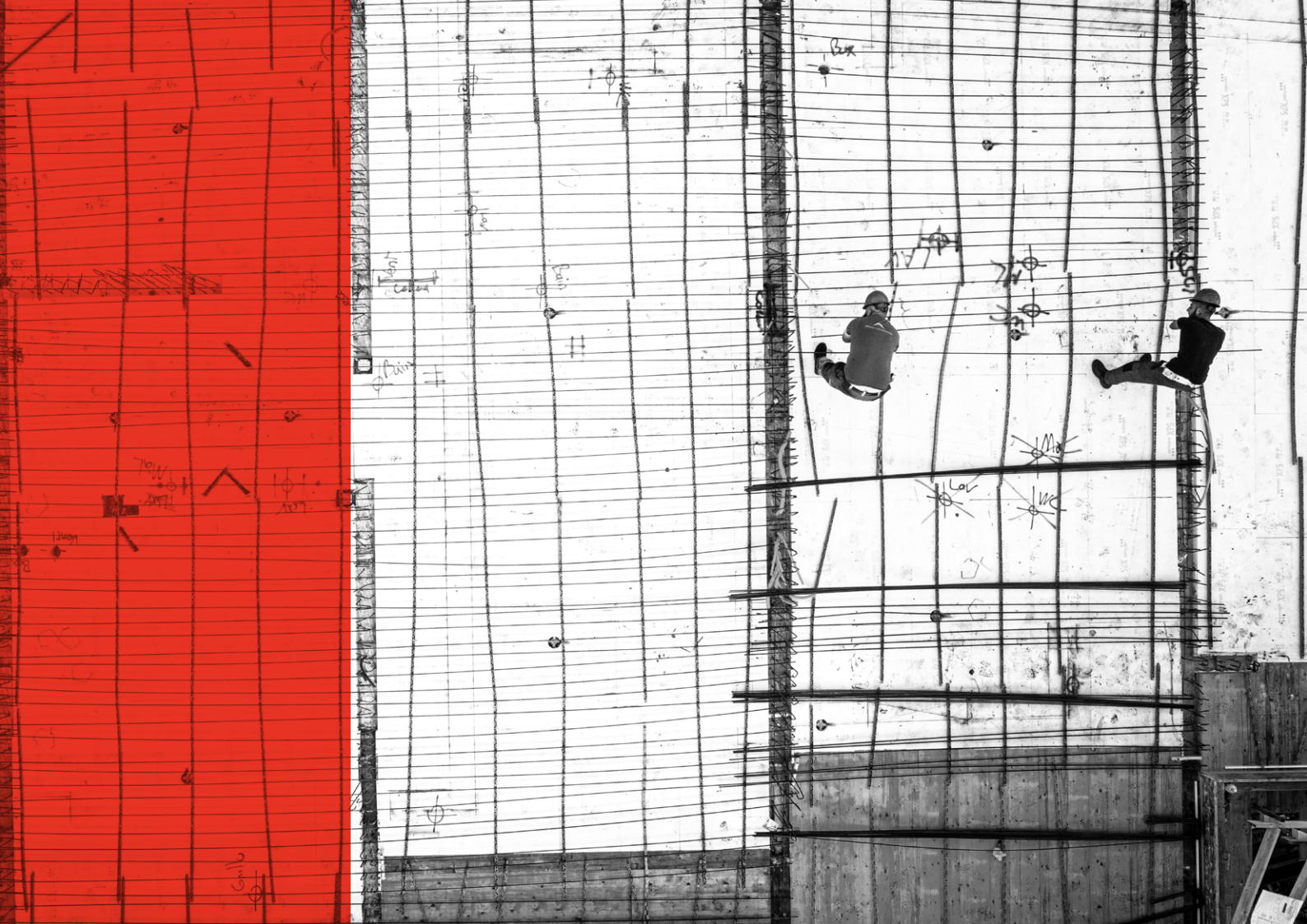
constructionromande, soutenue par constructionvalais qui a mis à disposition des forces pour participer à divers groupes de travail thématiques mis sur pied par constructionsuisse, est également très active dans le suivi et la coordination d'autres sujets fédéraux. En effet, constructionsuisse déploie une activité très intéressante et devient un partenaire de choix dans les discussions avec les instances administratives fédérales. Son Bureau définit les positions romandes à faire valoir dans les différents grémiums et opte pour des combats coordonnés et des prises de positions communes. Ainsi, par exemple :

- **L'appui au Postulat de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie [CEATE – N].**

Ce texte, déposé le 6 novembre par la commission et intitulé « Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses » a été élaboré par le Conseiller national Michael Graber, après discussion avec les milieux de la construction valaisans. Le postulat est clair : il demande au Conseil fédéral « d'élaborer, d'entente avec les cantons, dans le cadre de l'aménagement du territoire, des mesures concernant l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires, ainsi que l'élimination des déchets non recyclables, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction indigènes et la sécurité en matière d'élimination des déchets. Il doit toujours être possible de développer les sites de production. » Le Conseil fédéral, certainement mal inspiré par ses services, a refusé déjà en janvier 2024 les propositions soumises, invoquant une responsabilité cantonale en la matière. constructionromande entend déployer toutes ses forces pour parvenir à sensibiliser le Conseil national à l'urgence des enjeux évoqués.

D'autres thématiques continuent d'être suivies par constructionromande, laquelle concentre tous les efforts de lobbying au niveau fédéral, tout en s'appuyant sur les réseaux existants de ses membres. Il en va ainsi de la **Lé-gislation sur les cartels** ou encore de la proposition d'**abolition de la valeur locative**, laquelle pour rappel impliquait la suppression des avantages fiscaux liés aux rénovations, argument bien entendu combattu avec force par l'industrie de la construction.

Au niveau des relations avec les Parlementaires romands, constructionromande édite, quelques semaines avant les débats, un document résumant les enjeux de chaque session. Ce document est transmis, puis chaque sujet est relancé en fonction du calendrier des Chambres. En fin de session, les Parlementaires reçoivent un résumé des décisions prises. Tous ces documents sont diffusés largement et relayés par constructionvalais, laquelle choisit ensuite de privilégier les contacts personnels avec les huit représentants valaisans aux Chambres fédérales.



Le lobby endogène

Définir les axes d'action communs et dégager les synergies nécessaires

Orientée lobbying, constructionvalais demeure avant tout au service de ses membres et de leurs intérêts entrepreneuriaux. Son agilité de fonctionnement, l'engagement de ses membres et de représentants des associations sectorielles, ont permis de répondre aux demandes de façon structurée. L'association se doit dès lors d'être visible et de véhiculer une image qui corresponde à ces attentes. Dans ce but, le site internet a été entièrement repensé et de nouveaux outils sont à disposition pour consolider la connaissance de la marque lors d'événements organisés en public. Ainsi, le comité de constructionvalais a-t-il pu déléguer certains de ses membres pour, ponctuellement et par leur expertise, représenter l'association dans le dialogue avec des partenaires institutionnels pas toujours au fait de la réalité économique vécue par les entreprises.

Dans cet esprit, une action coordonnée a été entreprise afin de veiller à la sensibilisation des communes en matière d'application des marchés publics, relativement au recours à des triages forestiers pour des travaux de construction.

Les partenaires sociaux du secteur principal de la construction ont interpellé le Conseil d'État afin que celui-ci se positionne clairement en la matière, ce qu'il a fait par un courrier adressé aux communes valaisannes en début décembre 2023. Ce courrier revient sur les droits et obligations des collectivités publiques et définit très clairement le rôle de chacun. L'association Forêt Valais a conduit une forme de réplique, laquelle a été source de malentendus, rapidement dissipés suite à une rencontre avec le Président de l'association, M. Olivier Turin, et la Directrice, Mme Christina Giesch. Une rencontre a été organisée par la Fédération des communes valaisannes et il a été convenu que la communication serait dorénavant coordonnée. Cette action a permis de renseigner utilement les acteurs de la filière « bois ».

Enfin, le **souci de la relève et de l'avenir de nos métiers**, après avoir suscité une véritable prise de conscience, a fait l'objet d'initiatives de coordination, surtout en matière de promotion des métiers, tâche première de nombre d'associations membres.



Le comité ayant décidé de traiter prioritairement ce thème, avait constitué en 2022 une nouvelle commission, baptisée « **Relève et formation** ». Cette dernière a peu siégé en 2023. En effet, les projets lancés – cours de langue spécifiques pour l'intégration de personnes allophones dans les filières de formation, coordination en vue de la promotion des métiers et participation au groupe de travail initié par le Département de l'économie et de la formation – se sont poursuivis et développés sans besoin de coordination supplémentaire. Le comité a repris la haute main sur ces dossiers tandis que la commission garde un rôle de pilotage général.

Concernant le projet de cours de langue spécifiques à la construction en vue de l'intégration de personnes allophones dans les filières dites « normales », soit AFP, CFC ou Art. 32, le secteur principal de la construction a décidé de mettre sur pied une classe pilote en septembre 2024. Les travaux préparatoires sont terminés et le choix du partenaire pédagogique opéré. En effet, un sondage auprès des entreprises membres de constructionvalais a démontré un vif intérêt, mais surtout concentré sur ce secteur particulier du gros-oeuvre. Aussi, les associations partenaires ont-elles préféré intégrer le projet dans un 2ème temps, et ce en fonction de l'intérêt de leurs propres membres.

Au niveau des synergies en matière de promotion, des discussions sont ouvertes en vue de la prochaine participation à des campagnes communes. Une meilleure communication sur les actions entreprises est souhaitée par les présidents de toutes les associations membres, réunis sur ce thème en janvier 2023. Ces derniers ont également donné pour mission aux structures associatives de rechercher toutes les formes de synergies possibles.

Parallèlement, constructionvalais, représentée par sa secrétaire générale, était invitée à prendre une part active aux travaux lancés par M. Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation, lequel avait mandaté sa cheffe du service de la formation professionnelle, Mme Tanja Fux, pour conduire un groupe de réflexion ayant pour objectif de définir les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation de la formation professionnelle en général. Le groupe, réunissant les chefs de service des hautes écoles, de l'asile, et les représentants de quatre secteurs définis comme particulièrement touchés – la construction, la santé, les métiers de bouche et l'industrie chimique – a tenu six séances complètes, participé à des entretiens individuels, et est désormais prêt à rendre son rapport au Chef de Département.

constructionvalais salue l'engagement de toutes les personnes ayant contribué à ce travail, en particulier les chefs de service concernés qui, sans préconçu ni préjugé, ont débattu de tous les sujets et contribué à faire émerger de ces discussions de réelles mesures praticables et adaptées aux besoins de l'économie.



Séminaire 2023 constructionvalais/HES-SO Valais Wallis, Sion, 26.04.2023

Concernant les rendez-vous traditionnels et le réseautage, 2023 aura été marquée par le rythme régulier de rencontres toujours enrichissantes.

Le séminaire de constructionvalais conçu en collaboration avec la HES-SO Valais Wallis, qui a eu lieu le 26 avril 2023 sur le Campus Energypolis de Sion, a enregistré une participation record, laquelle a conduit à un réseautage efficace. Sous le titre « Créer et conserver la fraîcheur en milieu urbain : les défis du réchauffement climatique pour le bâti. », trois orateurs de haut niveau ont pu présenter leurs réflexions, puis les confronter aux réalités du terrain, explicitées tant par des représentants d'autorités publiques que par des praticiens. Le succès de la manifestation a conduit

le comité, la HES-SO et l'EPFL, site de Sion, de s'associer à nouveau pour l'édition 2024, planifiée le 25 avril sur le thème de la durabilité dans la construction.

Quant à la **rencontre annuelle des comités** des associations membres, elle a eu lieu le 16 novembre 2023 et, comme désormais chaque année, a connu un franc succès. Les thèmes évoqués – état des lieux de la législation cantonale sur les marchés publics, promotion des métiers, permis de construire, lenteurs administratives – ont intéressé et suscité le débat. A cette occasion, les plus de 24 personnes présentes ont pu échanger sur leurs préoccupations et faire valoir des attentes spécifiques en termes de coordination.



L'Open de Golf de la construction s'est bien déroulé le 15 septembre 2023. Septante-six golfeurs et onze « aspirants golfeurs » ont participé durant la matinée au tournoi et aux cours d'initiation. La Garden Party, organisée sur les terrasses du restaurant du Golf de Sion, a rassemblé près de 80 personnes. Un sponsoring record a pu être réuni grâce aux efforts de l'ancien Président de constructionvalais, que nous remercions, et à la générosité des entreprises. L'édition 2024 est d'ores et déjà prévue le 30 août, cette fois au Golf Club de Loèche.

Le lobby politique

Des rencontres régulières et des partenariats à consolider

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquée et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs des relations permanentes avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, l'adaptation des bases légales en matière de marchés publics, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournoi bien établi, un Chef de Département par an. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En octobre 2023, constructionvalais a pu rencontrer les Présidences de l'**Union des Villes** et de la **Fédération des communes valaisannes**, ce qui fut l'occasion, comme de coutume, de réaliser un point de situation sur l'application de la législation sur les marchés publics dans les communes – en

l'espèce le respect des seuils consentis – puis d'aborder la sensibilisation nécessaire des maîtres d'œuvre publics en matière de réglementation énergétique. Enfin, constructionvalais a profité de ce rendez-vous pour aborder la question de la mise en œuvre de la plate-forme e-constructions. Les interlocuteurs présents, MM. les Présidents Stéphane Coppey et Philippe Varone, ont assuré qu'une véritable volonté des communes était perceptible, ce qui a été salué avec soulagement.

L'entrevue annuelle avec une **délégation du Conseil d'administration** et la **Direction de la BCVs**, a eu lieu en mars 2023. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les stratégies de développement et le rôle d'acteur de la BCVs dans le soutien aux entreprises ont également été abordés en toute transparence.

Par ailleurs, constructionvalais a été très active sur le **plan parlementaire valaisan** avec, tout d'abord, l'entretien de contacts directs avec 25 députés et députés suppléants issus des rangs de la branche. Ces élus sont constamment informés des sujets cruciaux pour la construction. Des rencontres ponctuelles avec des membres de commissions importantes sont également organisées, avec le concours d'Anthony Lamon, secrétaire patronal à l'AVE et député.



Consultations et prises de position politiques

Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance

Chaque consultation intéressant la branche est discutée au sein du comité de constructionvalais, qui décide quelle forme prendra la réponse. Sur le fond, la teneur d'une position commune est arrêtée ; sur la forme, il est décidé si une réponse unique sera donnée ou si l'objet mérite une coordination de toutes les associations, voire un relais interrégional ou fédéral.

La période d'activité sous revue a connu un important travail législatif. Le comité de constructionvalais a décidé de participer aux consultations organisées par l'autorité sur :

- L'avant-projet de loi cantonale sur le radon
- L'avant-projet de loi cantonale sur l'énergie
- L'avant-projet de loi cantonale sur le climat

Le détail et l'entier des textes de réponses se trouvent sur le site internet www.constructionvalais.ch (*menu positions, consultations*).

Au niveau des votations, constructionvalais a soutenu la campagne en faveur de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique, coordonnée au niveau national par constructionsuisse, sur laquelle le peuple suisse s'est prononcé le 18 juin 2023. En revanche, constructionvalais a renoncé à faire campagne dans les dossiers cantonaux relatifs à la construction des parcs solaires alpins ainsi qu'au projet de nouvelle constitution cantonale.

Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

Défendre les intérêts des entreprises – sur tous les fronts !

Promotion de la branche

Afin de peser sur les décisions politiques, il est essentiel d'être reconnu comme une force vive et un acteur important de l'économie valaisanne. Malheureusement, et malgré le poids de la branche dans cette dernière, la construction demeure dans l'esprit de beaucoup le parangon d'une « économie traditionnelle » vouée à disparaître. Dès lors, véhiculer une image de performance, y compris et probablement surtout du point de vue technologique, participe d'une stratégie de lobbying active.

La branche est bien vivante ; structurellement, les perspectives économiques sont même plutôt réjouissantes. C'est précisément en tant qu'acteur du changement, comme vé-

ritable outil de la transition énergétique et d'adaptation aux modifications climatiques, que la construction revêt une importance considérable. Former une relève de qualité est donc un enjeu majeur, et pas uniquement pour la branche, mais également pour les autorités qui doivent penser des cadres législatifs suffisamment souples et réfléchis pour ne pas répondre qu'aux réalités des quatre années d'une période législative.

constructionvalais a clairement orienté son action sur ce lobbying précis, défendant une vision moderne, ouverte et professionnelle de son domaine.

Lutte contre le travail au noir

En concertation avec les associations concernées et les partenaires sociaux, constructionvalais continue de s'impliquer fortement dans le vaste projet de renforcement des instruments de lutte contre le travail au noir.

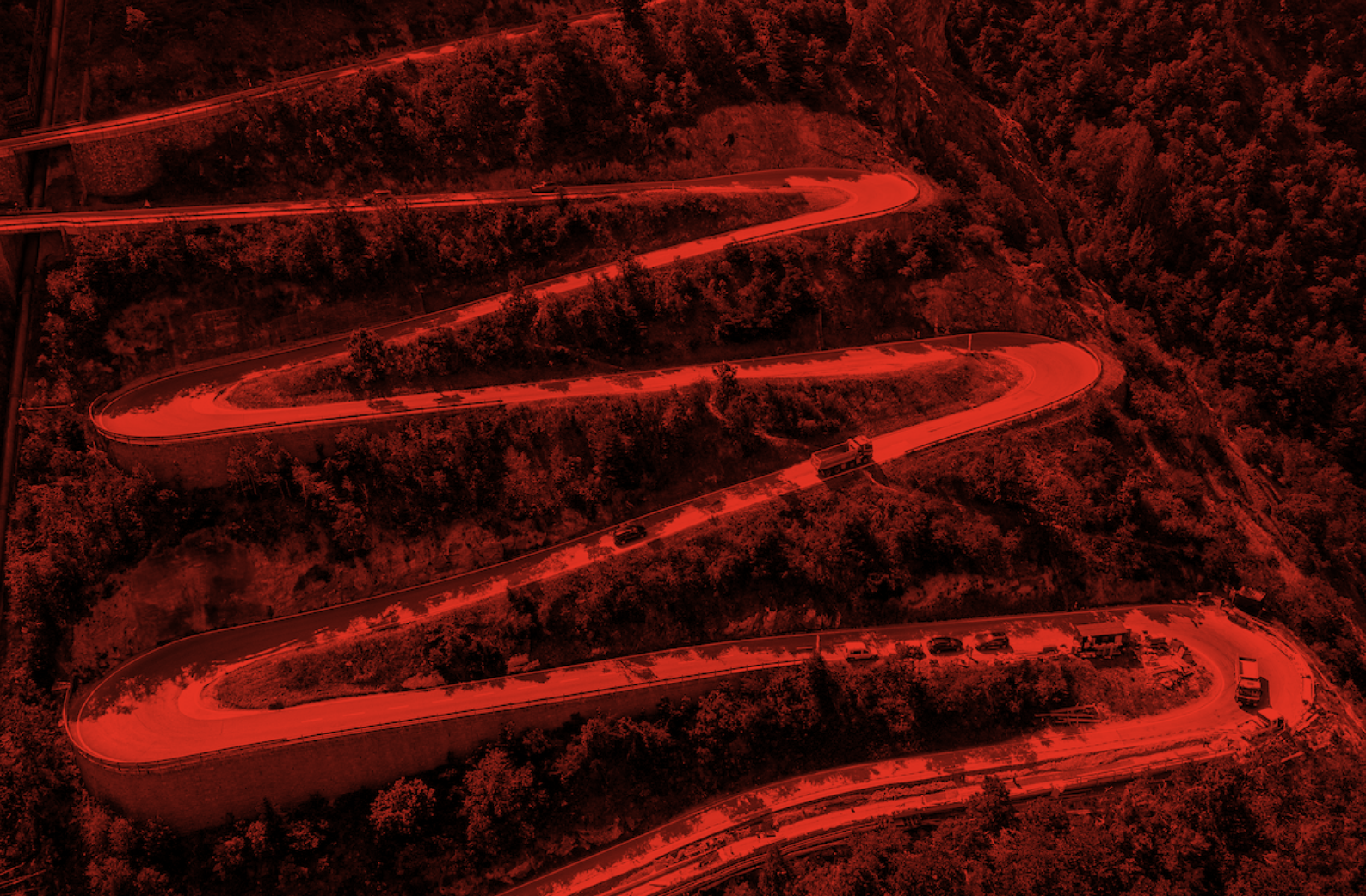
Des conditions de travail claires et défendues sont l'un des moyens permettant de lutter contre la concurrence déloyale et le projet « e-Badges » pourra y contribuer fortement. Le système confèrera transparence et rapidité à une solution de contrôle aujourd'hui fort pesante pour les entreprises, les mandataires et les adjudicateurs.

Mais d'une volonté aussi partagée et forte soit-elle, ne sort pas comme d'un chapeau une solution toute prête. Les travaux sont donc toujours en cours et les difficultés relevant principalement de « l'articulation juridique » sont légion. Cependant, l'association e-badges, co-présidée par le Chef du Département Mathias Reynard, et Paul Bovier, membre du comité de constructionvalais et Président de l'ARCC, a pu être portée sur les fonds baptismaux en décembre 2023. Le système devrait être opérationnel en 2025, selon les dernières projections.

Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais s'est perpétuée dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction. Montrant un front commun, la construction a su, à chaque étape de la discussion, apporter des solutions et cultiver un partenariat que nous espérons fécond et surtout profitable à l'économie de notre branche.

La nouvelle loi cantonale, accompagnée de son ordonnance, est entrée en vigueur en janvier 2024. constructionvalais continue de suivre le dossier et attend beaucoup des formations prévues par le Conseil d'État ainsi que des adjudicateurs communaux.



CONCLUSION

Des forces vives au service de la branche

Nous écrivions l'année passée à cette même place que le travail de lobbying relevait de la course de fond, plutôt que du sprint. Mais, tout de même, grâce à l'engagement de chacun, ce travail de longue haleine commençait à porter ses fruits.. Nous tempérions cette affirmation très optimiste par un éclair de lucidité, soulignant combien le chemin vers une juste reconnaissance des intérêts légitimes de la construction était encore long..

L'année 2023 n'aura pu que nous donner raison. Qu'il faut de la patience, qu'il faut de la persévérance pour admettre, encore et encore, les justifications alambiquées ne donnant aucun signe d'ouverture, les dénégations continues, l'absence de prise en compte de réalités pourtant maintes fois explicitées.

Le temps long du lobbying s'accommode fort peu du temps décisionnel et de responsabilité réelle qui est celui des très nombreux entrepreneurs, professionnels et patrons d'entreprises donnant de leur temps au service de toutes nos actions, dans l'intérêt de tous.

Cependant, une balance équilibrée, une complémentarité bien pensée, peuvent contribuer à rendre plus efficace chacune des activités décidées par votre comité et solidifier les bases d'action de constructionvalais, votre association.

Chiara Meichtry-Gonet
Secrétaire générale

COMPTES

Comptes d'exploitation

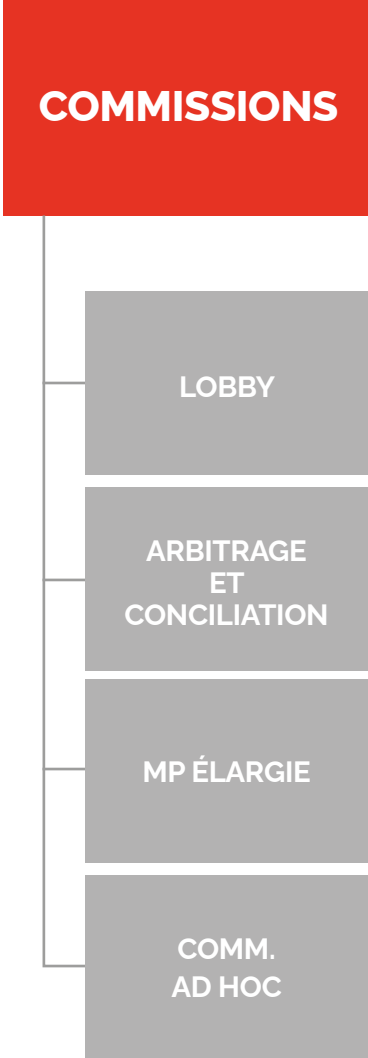
	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	170'665.30	174'000.00	168'530.20
Cotisations des membres	146'165.30	151'000.00	145'680.20
Recettes Sponsors Open Golf	24'500.00	23'000.00	22'850.00
CHARGES D'EXPLOITATION	179'942.40	201'450.00	132'169.65
Charges de gestion	98'723.95	139'850.00	96'838.75
Assemblée des délégués	3'717.00	5'600.00	3'601.00
Indemnité présidentielle/Comité	27'212.00	19'500.00	22'576.00
Indemnité commissions diverses	5'986.00	21'750.00	8'362.00
constructionromande	25'165.30	30'000.00	24'680.20
Lobby - frais, séminaires	11'085.25	10'000.00	8'934.35
Lobby politique et économique, campagne	-	30'000.00	7'000.00
Manifestations Open Golf	25'558.40	23'000.00	21'685.20
Charges d'administration	81'218.45	61'600.00	35'330.90
Frais généraux d'administration	53'850.00	50'000.00	26'925.00
Frais postaux et bancaires	324.00	600.00	324.00
Impôts	1'154.40	1'000.00	822.05
Communication, internet, photos	23'855.55	10'000.00	5'259.85
Frais divers	2'034.50	-	2'000.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DISSOLUTION	-9'277.10	-27'450.00	36'360.55
Variation Provision	-10'000.00	-30'000.00	36'000.00
Attribution Provision Promotion & actions spéc.	360.55	-	360.55
Dissolution Provision Promotion & actions spéc.	-10'000.00	-30'000.00	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	722.90	2'550.00	360.55

COMPTES

Bilan comparés au 31 décembre

	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS	217'092.72	230'198.72
Actifs circulants	217'092.72	230'198.72
La Poste, Postfinance	201'142.72	211'091.62
Actif de régularisation	15'950.00	19'107.10
PASSIFS	217'092.72	230'198.72
Exigibilités	463.50	4'292.40
Créanciers divers	463.50	4'292.40
Provisions	164'827.20	174'827.20
Contrats de travail	-	-
Promotion & actions spéciales	164'827.20	174'827.20
Chambre val. du bâtiment	-	-
Fonds propres	51'802.02	51'079.12
Résultat annuel	722.90	360.55

ORGANISATION - ORGANES



COMITÉ

Président	Vincent Bonvin - Président BM
Vice-Président	Gaëtan Reynard - Président AVE
Membres	Frédéric Debons – Membre AVE Amélie Roduit-Thurre – Présidente IAVS Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
Invité permanent (voix consultative)	Gregorio Bonadio - Président SIA section Valais
Invités	Serge Métrailler - Directeur AVE Gabriel Décaillet - Directeur BM
Secrétariat	Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directrice AVE)

COMMISSIONS

Lobby	Vincent Bonvin - Président Gabriel Décaillet, Diego Clausen, Stefan Volken, Joël Millius, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
Arbitrage et conciliation	Vincent Bonvin - Président Éric Barras, Amélie Roduit Thurre, Jacques Fournier, Frédéric Monnet, Christian Luyet, Serge Métrailler (secrétaire)
Marchés publics élargie	Vincent Bonvin - Président Christian Luyet, Paul Bovier, Fabian Loretan, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Stefan Volken, Joël Millius, Serge Métrailler, Vacant (SIA-VS), Chiara Meichtry (secrétaire)
Énergie	Vincent Bonvin - Président Frédéric Debons, Patrice Cordonier, Pierre-Samuel Wuilloud, Manfred Schmid, Serge Métrailler, Gregorio Bonadio, François Meyer, Blaise Bourban, Chiara Meichtry (secrétaire)
Formation	Vincent Bonvin, François Meyer, Christine Arnold, Nicolas Chablais, Kilian Löttscher, Chiara Meichtry (secrétaire)

ASSOCIATIONS MEMBRES

AVE	Association Valaisanne des Entrepreneurs
AVEC	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
IAVS	Ingénieurs Architectes Valais
BM	Bureau des Métiers
SIA-Valais	Société suisse des Ingénieurs et Architectes, section Valais

RAPPORT DES RÉVISEURS

constructionvalais
bauenwallis

Rapport des Réviseurs

En date du 17 avril 2024, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2023 de constructionvalais.

Nous avons examiné les postes du bilan au 31 décembre 2023. Tous les montants de l'actif et du passif ont été justifiés.

Les dépenses ont été contrôlées sur la base des pièces justificatives.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à **CHF 217'092.72**. Le bénéfice de l'exercice est de **CHF 722.90** ce qui porte la fortune de constructionvalais à **CHF 51'802.02**.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés et de donner décharge de leur mandat aux organes de l'Association.

CONSTRUCTIONVALAIS

Les Réviseurs :

Patrice Cordonier



Ricardo Teixeira



constructionvalais bauenwallis

Case postale 330
1951 Sion
T + 41 27 327 32 13 / 17
F +41 27 327 32 81
info@constructionvalais.ch

Impressum :
Textes : constructionvalais 2024
Graphisme : Boomerang Marketing SA
Photos : Olivier Maire, DR et Istock